

## ENQUETE : REMUNERATION

Le système de classification et des rémunération va être revu et négocié cette année par les syndicats représentatifs nationalement et la direction.

Afin de répondre à vos attentes, FO a lancé une enquête nationale. Cette enquête va vous permettre de donner votre avis sur le système de classification et des rémunérations pratiqué actuellement à l'EFS et votre vision sur un futur système.

Pour participer à cette enquête anonyme : accéder au site **www.FO-EFS.org**, puis cliquez sur « Enquête rémunération » dans le Menu.



The screenshot shows the FO website interface for the survey. The main heading is 'Enquête - Classification et rémunérations' with a sub-heading 'Mise à jour le 13/12/2020'. The survey form includes the following questions:

- Votre emploi à l'EFS** (obligatoire)
- Où travaillez-vous ? \*
- Avez-vous eu une expérience professionnelle avant l'EFS ? \*
- Options:  Oui,  Non
- Dernière augmentation individuelle \***
- Options:  L'année dernière,  Il y a 2 ans,  Il y a 3 ans,  Il y a 4 ans,  Il y a plus de 4 ans

There is a 'FO - Jadhère !' button and a 'Dernier tract' section with a PDF icon. A 'Liens utiles' section contains logos for FO, FO Cadres, Santé Privée, and Anact.

Cliquez ici pour remplir l'enquête

Si vous souhaitez être informé régulièrement de l'avancée des négociations et être acteur, n'hésitez pas à nous contacter : **contact@FO-EFS.org**.

**Agissons**  
**ENSEMBLE**

## INTS A L'EFS

Depuis début janvier, les services de formation (DEF) et du CNRGS (Centre National de Référence pour les Groupes Sanguins) ont intégré l'EFS.

FO souhaite la bienvenue au personnel de l'INTS ayant rejoint l'EFS et leur apporte son soutien dans cette phase de transition.

## NEGOCIATIONS EN 2021

- ➔ Accord sur le télétravail
- ➔ Accord sur le droit à la déconnexion
- ➔ Révision des classifications des emplois et des rémunérations associées
- ➔ Révision du projet social volet 1 (GPEC, ...)
- ➔ Accord de substitution (transfert de l'INTS à l'EFS)
- ➔ Accord sur l'épargne salariale
- ➔ Révision de l'ANAT (JSO, modification de planning < 7 jours)
- ➔ Révision de la convention collective (décès d'un enfant ...)
- ➔ Révision de l'accord sur la participation aux frais de transport
- ➔ Accord sur l'accompagnement des réorganisations
- ➔ Révision de l'accord restauration
- ➔ Révision de l'accord sur le PERCO



Comme toujours, FO reste très mobilisé tout au long de l'année pour améliorer vos droits et avantages lors des négociations, et vos conditions de travail lors des différentes réunions des CSEC, CSE, commissions ...

**Pour nous apporter votre soutien ou nous rejoindre : [SeSyndiquez@FO-EFS.org](mailto:SeSyndiquez@FO-EFS.org).**

## Faits marquants du CSEC de décembre

### SANTE DES SALARIES

A l'EFS, 356 personnes ont été exposées à un facteur de pénibilité durant l'année 2019 (3,5% du personnel) :

- ➔ 222 salariés ont été exposés au travail en équipes successives (plus de 50 nuits/an)
- ➔ 125 salariés ont été exposés au travail de nuit (plus de 120 nuits/an)
- ➔ 9 salariés ont été exposés aux températures extrêmes (inférieures ou égales à 5°C)

On note pour 2019 : 32 salariés déclarés définitivement inaptes et l'EFS n'a reclassé que 5 personnes.

**RPS** : Le nombre de fiches RPS pour épuisement professionnel se multiplie.

Les principaux risques à l'EFS sont : les risques psychosociaux, puis chimiques et biologiques, l'impact de la charge physique/situation de travail et le risque des équipements de travail.

### BILAN SOCIAL 2019

« La situation sociale de l'EFS se dégrade d'année en année sans que la direction n'en mesure la gravité. Si la direction continue de se contenter de « mettre des rustines » sur des situations critiques observées dans de nombreux services, le personnel risque de quitter l'EFS. On constate déjà qu'1 départ sur 2 est une démission. En effet, l'effectif global de l'établissement est en baisse et le turnover dans l'établissement est de plus en plus important.

*Pour ce qui est de la santé des salariés, nous notons une augmentation de l'absentéisme et des maladies professionnelles, signe d'une dégradation des conditions de travail.*

*Concernant la rémunération moyenne mensuelle des salariés, la seule légère augmentation que nous pouvons constater, est la conséquence de l'intégration des salaires des cadres dirigeants, de l'augmentation des rémunérations des IDE liée à l'intégration de la prime EPDI et de l'augmentation des salaires des médecins de prélèvements qui a été faite en fin d'année, sans aucune négociation. C'est donc un simple maintien des rémunérations pour une grande partie des salariés, ceci est inacceptable.*

*2019 est une nouvelle fois marquée par une politique continue de recherche d'efficacité. Quand l'EFS se rendra-t-il compte que la ligne rouge a été franchie ? Les salariés sont fatigués de leurs conditions de travail qui se sont dégradées et ne peuvent plus entendre que les salaires soient bloqués.*

*Les élus FO du CSE se prononceront une fois de plus défavorablement sur ce bilan social. »*

